

Strasbourg, 29 mai 2024

PC-RAC(2024)OJ1

# COMITE D'EXPERTS SUR LE RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS (PC-RAC)

1ERE REUNION

29-31 MAI 2024

STRASBOURG, CONSEIL DE L'EUROPE

PALAIS DE L'EUROPE, SALLE 6

---

**Ordre du jour et Ordre des travaux**

---

Document préparé par le Secretariat  
Direction générale I - Droits de l'homme et État de droit

[www.coe.int/web/cdpc/pc-rac](http://www.coe.int/web/cdpc/pc-rac) | [DGI-PCRAC@coe.int](mailto:DGI-PCRAC@coe.int)

---

**ORDRE DU JOUR**


---

**1. Ouverture de la réunion (14h00)**


---

Discours d'ouverture de Mme Hanne Juncher, Directrice, Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit, DGI

---

**2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**


---

Les membres du PC-RAC sont invités à adopter le projet d'ordre du jour et le projet d'ordre des travaux, sous réserve de tout amendement supplémentaire qui serait discuté.

[Document de travail PC-RAC\(2024\)OJ1](#)

---

**3. Introduction par le Secrétariat**


---

- Présentation du PC-RAC, de son rôle et de ses tâches conformément à son mandat
- Information sur les élections aux postes de président·e et de vice-président·e
- Information sur la nomination d'un·e rapporteur·e sur l'égalité de genre

[Document de travail Le mandat du PC-RAC](#)

[Document de référence Résolution CM/Res\(2021\)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail](#)

Le Secrétariat présentera le rôle et les tâches du PC-RAC tels qu'ils sont définis dans le mandat.

Les membres du PC-RAC seront informés par le Secrétariat des procédures d'élection du président·e et du vice-président·e, ainsi que de toutes les manifestations d'intérêt communiquées au Secrétariat pour les différents postes à pourvoir. Les élections auront lieu le premier jour de la réunion, conformément à la procédure définie dans la Résolution CM/Res(2021)3.

---

**4. Tour de table**


---

Les membres, observateurs et participants sont invités à se présenter brièvement.

[Document de référence Liste des membres – PC-RAC\(2024\)01](#)

Liste provisoire des participants – [PC-RAC\(2024\)LP1](#)

---

**5. Élection du Président·e et du Vice-Président·e du PC-RAC**


---

Lors de sa première réunion, le PC-RAC est appelé à élire son président·e et son vice-président·e. Les candidats auxdits postes seront invités à prendre la parole et à se présenter.

[Document de référence Résolution CM/Res\(2021\)3](#)

L'élection se déroulera conformément à la procédure prévue à l'article 12 de l'annexe 1 à la Résolution CM/Res(2021)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

Elections et nominations – [PC-RAC\(2024\)02](#)

---

6.	<p><b>État des lieux : travaux entrepris par les organisations internationales et régionales sur le recouvrement des avoirs criminels</b></p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes du Conseil de l'Europe, jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et autres travaux pertinents sur le recouvrement des avoirs criminels</li> </ul> <p>Le PC-RAC sera informé des travaux et des instruments juridiques du Conseil de l'Europe pertinents, y compris ceux d'autres comités et organes du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des droits de l'homme. Il entendra également une présentation des conclusions de l'étude relative à l'éventuelle valeur ajoutée et la faisabilité de l'élaboration d'un nouvel instrument contraignant au sein du Conseil de l'Europe sur la coopération internationale en matière de gestion, de recouvrement et de partage des avoirs provenant d'activités criminelles.</p> <p><i>Conformément à son mandat (Principal livrable 1 (ii) et (iii)), « le PC-RAC, dans ses travaux, devrait tenir compte des normes du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits humains et de l'État de droit, de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme, et peut aussi prendre en considération les travaux précédents et actuels en la matière du Conseil de l'Europe [...] ainsi que des constats des mécanismes de suivi pertinents, notamment la Conférence des Parties à la Convention STCE n° 198 et MONEYVAL. »</i></p>	<p>Liste des documents de référence – <a href="#">PC-RAC(2024)03</a></p> <p><a href="#">Étude</a> [en anglais uniquement]</p> <p>Résumé de la jurisprudence pertinente de la CEDH – <a href="#">PC-RAC(2024)06</a></p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour des travaux entrepris par d'autres organisations régionales et internationales et d'autres initiatives multipartites sur le recouvrement des avoirs</li> </ul> <p>Le PC-RAC sera informé des travaux et des normes pertinentes d'autres organisations régionales et internationales, ainsi que de leur mise à jour. Les représentants participants seront invités à présenter les normes et l'état d'avancement de leurs travaux dans ce domaine, y compris toute initiative en cours présentant un intérêt pour les travaux du PC-RAC.</p> <p><i>Conformément à son mandat (Principal livrable 1 (iii)), « le PC-RAC peut aussi prendre en considération les travaux précédents et actuels en la matière [...] des organisations internationales et supranationales pertinentes, y compris de l'Union européenne, des Nations Unies et du Groupe d'Action financière (GAFI) ».</i></p>	
7.	<p><b>Le futur projet de protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE 198)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour de table des États membres et des observateurs sur le mandat du PC-RAC et les résultats attendus</li> </ul> <p>Les membres et observateurs du PC-RAC sont invités à prendre part à des discussions de fond et à exprimer leurs points de vue concernant les éléments du futur protocole additionnel, afin de fournir des orientations claires pour la préparation du premier projet de protocole. Les Parties à la STCE n° 198 seront invitées à faire part de toute problématique qu'elles ont rencontrée dans le</p>	<p><a href="#">Document de référence</a> <a href="#">Le mandat du PC-RAC</a></p>

cadre de l'application des dispositions de la Convention, soit au niveau national, soit dans le cadre de la coopération avec d'autres États. Le tour de table et la discussion porteront en priorité sur les éléments du mandat discutés en sessions séparées et, si le temps le permet, sur toute autre question qui devrait être examinée par le PC-RAC dans le cadre de son mandat.

- **Session 1** : des dispositions visant à renforcer la certitude et la cohérence dans le partage des avoirs confisqués entre les États parties dans les affaires transnationales ;

- **Session 2** : des dispositions visant à assurer une gestion effective et efficace des avoirs saisis, confisqués et rapatriés, y compris l'exécution des décisions de confiscation ;

- **Session 3** : des dispositions visant à faciliter l'introduction de procédures de confiscation sans condamnation et de confiscation élargie en matière pénale, y compris la coopération et l'exécution des demandes dans les affaires transnationales ;

- **Session 4** : toute autre disposition qu'il juge importante pour renforcer la coopération entre les Parties concernant le recouvrement des avoirs.

Proposition d'éléments et trame pour le futur protocole –  
PC-RAC(2024)04  
(*restreint*)

## 8. Méthodes de travail et plan de travail du PC-RAC

Les membres du PC-RAC sont invités à discuter et à examiner, en vue de leur approbation, les méthodes et le plan de travail proposés pour 2024-2025, y compris tout le processus visant mettre en œuvre des consultations régulières avec la Conférence des Parties à la STCE n° 198 et le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), le Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) et, le cas échéant, avec d'autres comités du Conseil de l'Europe ou d'organes internationaux.

Document de travail  
Méthodes et le plan de travail du PC-RAC –  
[PC-RAC\(2024\)05](#)

## 9. Nomination d'un e Rapporteur e pour l'égalité de genre

Conformément à son mandat, le PC-RAC est chargé par le Comité des Ministres de nommer, lors de sa première réunion, un e Rapporteur e pour l'égalité de genre parmi ses membres. Le PC-RAC est invité à entendre une présentation du Secrétariat et à nommer un e Rapporteur e pour l'égalité de genre sur la base des manifestations d'intérêt reçues des membres.

Elections et nominations –  
[PC-RAC\(2024\)02](#)

## 10. Date et lieu de la prochaine réunion

Le secrétariat du PC-RAC présentera des dates pour les prochaines réunions. Les membres du PC-RAC sont invités à en prendre note.

## 11. Divers

## 12. Adoption de la liste des décisions et clôture de la réunion

Les membres du PC-RAC sont invités à examiner, en vue de son adoption, la liste des décisions prises au cours de la réunion.

**ORDRE DES TRAVAUX**

(provisoire et susceptible d'évoluer en fonction du rythme de travail)

<b>Date</b>	<b>Horaire</b>	<b>Points de l'ordre du jour</b>
<b>Mercredi, 29 mai</b>	14:00 – 17:30	<b>1, 2, 3, 4, 5 (vote), 6</b>
<b>Jeudi, 30 mai</b>	09:30 – 12:30 / 14:00 – 17:00	<b>9:30 - Photo de groupe 6 (suite), 7</b>
<b>Vendredi, 31 mai</b>	09:30 – 12:30 / 14:00 – 17:00	<b>7 (à poursuivre si nécessaire), 8-12</b>